



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Commune de Saint-Cernin-de-Larche

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011187-003 du 6 juillet 2011

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non

approuvé

date 29 août 2002

aléa inondation

- approuvé

date 7 février 2011

aléa mouvement de terrain

Les documents de référence sont:

Consultable sur Internet : oui non

* le règlement du P.P.R. inondation

* la carte de zonage réglementaire du P.P.R. à l'échelle 1/5000ème

* le règlement du P.P.R. mouvement de terrain

* la carte de zonage réglementaire du P.P.R.M.T. à l'échelle 1/5000e

* les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle des 27 mai 1994 (mouvement de terrain), 17 juin 1996 (inondations et coulées de boue), 29 décembre 1999 (inondations, coulées de boue et mouvement de terrain), 30 novembre 2000 (mouvement de terrain) et 6 août 2001 (inondations et coulées de boue)

Ces documents sont consultables en mairie et à la préfecture (bureau DRCL3 ou SIACEDPC)

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPR t)

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

date effet

Les documents de référence sont: Consultable sur Internet :

oui non

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité ~~zone Ia~~ ~~zone Ib~~ ~~zone II~~ ~~zone III~~ zone 0

Pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

* cartographie indicative du zonage réglementaire du P.P.R. inondation, à l'échelle 1/25000ème

* cartographie indicative du zonage réglementaire du P.P.R. mouvement de terrain, à l'échelle

1/25000ème

Vu pour être annexé
à notre arrêté en date de
ce jour

TULLE, le 6 JUIL 2011

Le Préfet,

Alain ZABULON

Date d'élaboration de la présente fiche 27 juin 2011